

REVUE BELGE
DE
NUMISMATIQUE,

PUBLIÉE

SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

DIRECTEURS : MM. LE V^{ic} B. DE JONGHE, G. CUMONT ET A. DE WITTE.

1895
CINQUANTE ET UNIÈME ANNÉE.



BRUXELLES,
J. GOEMAERE, IMPRIMEUR DU ROI,
Rue de la Limite, 21.

1895

TROIS MONNAIES

FRAPPÉES

A ÉLINCOURT.

La terre d'Élincourt, située dans le Cambrésis, relevait de l'Empire et donnait à celui qui la possédait, le droit de battre monnaie. Elle fut achetée, en 1300, par Gui IV, de Châtillon, comte de Saint-Pol, à Jean de Laon, seigneur d'Athaneville (1).

Cette acquisition du comte de Saint-Pol, feudataire des rois de France et qui avait déjà le droit de frapper certaines monnaies dans son comté de Saint-Pol, lui donnait un atelier dans lequel il pouvait faire monnayer sans être en butte aux tracasseries de ces souverains, toujours sévères sur la question du monnayage. Le comte de Saint-Pol s'empressa de faire forger à Élincourt, et plusieurs de ces monnaies sont parvenues jusqu'à nous.

Gui IV avait épousé, en 1292, Marie de Bretagne, fille de Jean II, duc de Bretagne, et arrière petite-fille du célèbre Pierre Mauclerc, fils de

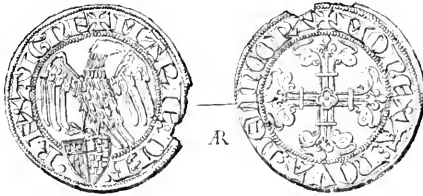
(1) *Statistique archéologique du Département au Nord*, 1867, 1^{re} partie, p. 339.

Robert, comte de Dreux, lequel était petit-fils de Louis-le-Gros, roi de France.

Gui IV mourut en 1317. Il laissa Élincourt (1) à Marie de Bretagne, soit en propriété, soit en usufruit, car cette princesse continua à faire frapper monnaie à Élincourt. Elle dut même y copier le numéraire royal français, ce qui lui suscita des difficultés avec le roi de France, car Marie de Bretagne promit, en décembre 1337, à ce souverain, de faire faire sa monnaie de telle sorte qu'elle fût différente de la sienne en croix et pile (2).

Les monnaies au nom de Marie sont rares.

Le gros à l'aigle suivant a échappé aux investigations de MM. Poey-d'Avant et Caron.



1. Droit. Aigle au vol abaissé, la tête à droite, tenant dans ses serres un écusson parti : au 1, de gueules à trois pals de vair, au chef d'or, chargé d'un lambel de cinq pendants d'azur, qui est *Châtillon*, au 2, échiqueté d'or et d'azur, à la bordure de gueules, au canton d'hermines (*Bretagne*)

(1) *Stammtafeln*, par H. GROTE, p. 325.

(2) *Revue numismatique* (française), année 1850, p. 222.

brochant sur le tout, qui est *Dreux* (1). La partie inférieure de l'écusson traverse la légende.

Légende : ✠ MARIE : DEB · — · RETHAIGNE.

Rev. Croix ajourée et ornée, avec un quatre-feuilles au centre.

Légende : ✠ MONETA : NOVA : DELIN-
CORT.

Argent. Poids : 25^r,2.

Notre collection.

Ce double tiers (?) de gros à l'aigle, imité de ceux d'Adolphe de la Marck, évêque de Liège (1313-1344), en diffère par le petit écusson que tient l'aigle, écusson qu'on retrouve sur les gros à l'aigle du même évêque, qui présentent le même type modifié.

Poey-d'Avant donne une pièce semblable, mais sans l'écu sous l'aigle (2). M. R. Serrure cite un exemplaire varié de cette dernière monnaie (3), d'après les planches de l'abbé Mutte (né à Cambrai en 1706 et mort en 1774).

La légende française correcte : *Marie de Bre-*

(1) Armes adoptées par Pierre Mauclerc (v. *L'Art de vérifier les dates*, t. XIII, p. 214). Le canton d'hermines est à peine indiqué sur notre pièce, mais sa présence ne nous paraît pas douteuse. Nous nous demandons, à propos de ces armoiries, si le denier de Gui IV, de Saint-Pol, donné par Poey-d'Avant dans ses *Monnaies féodales de France*, t. III, p. 419, n° 6864, et pl. CLXI, n° 6, n'est pas abusivement cité et représenté comme portant un franc-quartier de Bourgogne ancien au lieu d'un franc-quartier d'hermines ?

(2) *Monnaies féodales de France*, t. III, p. 420, n° 6871.

(3) *Bulletin mensuel de numismatique et d'archéologie*, t. VI, p. 13.

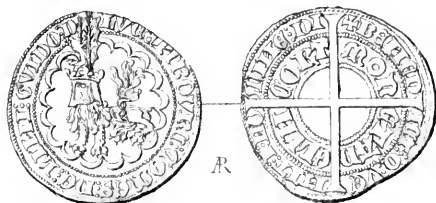
taigne de notre double tiers de gros est tout à fait remarquable à l'époque qui nous occupe.

Marie de Bretagne mourut en 1339.

Jean, fils de Gui IV et de Marie de Bretagne, décéda en 1344, laissant ses possessions à son fils Gui V, lequel mourut en 1360, sans descendance légitime. Sa sœur Mathilde, qui avait épousé Gui VI, comte de Luxembourg-Ligny, hérita de Saint-Pol et d'Élincourt, qui passèrent ainsi dans la maison de Luxembourg-Ligny.

Gui VI frappa monnaie à Élincourt.

Poey-d'Avant décrit, sans en donner les dessins, deux botdraggers légèrement variés de ce prince (1). Nous avons fait reproduire ci-dessous une de ces pièces qui sont d'une grande rareté.



2. Droit. Lion assis dans un encadrement de dix-sept arcs de cercle à deux traits. La tête du lion est couverte d'un heaume couronné ayant pour cimier une tête de dragon ailé d'argent (2).

(1) *Monnaies féodales de France*, t. III, p. 421, nos 6875 et 6876.

(2) *Armorial général*, par RIETSTAP. Voir t. II, p. 117, pour le cimier des comtes de Luxembourg-Ligny, comtes de Saint-Pol.

Légende : LVCCENBOVRÆ : COMES : DE :
LIII : GVIOO : O —.

Rev. Croix longue coupant les légendes.

Légende intérieure : MOP — ETAO — ELII
— OORT —.

Légende extérieure : ✠ BEINEO — IOT : O :
VE — IIT : I : IO — MINE : DI —.

Bas argent. Poids : 2gr,09.

Notre collection.

Le comte Gui, pour imiter le plus possible le botdrager de Louis de Male, rejette son nom à la fin de la légende pour la faire commencer par : LVCCENBOVRÆ, dont les deux premières lettres sont L et V comme dans LVDOVICVS du modèle flamand.

Gui VI mourut en 1371 et eut son fils Wallerand pour successeur.

Wallerand frappa également monnaie à Élin-court.

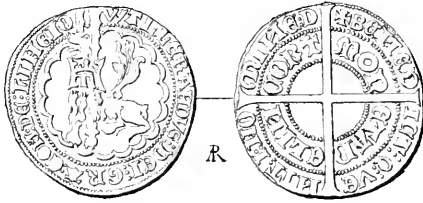
Poey-d'Avant décrit, sans les représenter, trois botdragés variés de ce prince (1). M. R. Serrure a fait reproduire un exemplaire fruste d'une de ces monnaies, d'après un mauvais dessin ajouté par Ducas aux planches de l'abbé Mutte (2).

Voici un de ces botdragés d'après une empreinte que nous a obligeamment communiquée notre

(1) *Monnaies féodales de France*, t. III, pp. 421 et 422, nos 6878, 6879 et 6880.

(2) *Bulletin mensuel de numismatique et d'archéologie*, t. VI, p. 14.

confrère et ami M. de Witte. C'est probablement le n° 6878 de Poey-d'Avant.



3. Droit. Lion assis dans un encadrement de dix-huit arcs de cercle à deux traits. La tête du lion est couverte d'un heaume couronné ayant le même cimier que sur le botdrager de Gui VI.

Légende : WALLERANDVS : DEI : GRA : COM : DEI : LINCIIO.

Rev. Croix longue coupant les légendes.

Légende intérieure : ΜΟΝ — ΕΤΑΘ — ΕΛΙΗ — ΑΟΡΤ.

Légende extérieure : ✠ ΒΕΙΝΕΟ — ΙΑΤ : Ο : VE — ΝΙΠ : Ι : ΝΟ — ΜΙΝΕ : Ο.

Bas argent. Poids inconnu.

Ancienne collection Dancoisne.

M. Caron a fait connaître un double botdrager fruste, frappé à Saint-Pol, qui a été vraisemblablement émis par le même Wallerand (1).

V^{te} BAUDOUIN DE JONGHE.

(1) *Monnaies féodales de France*, n° 662 et pl. XXVI, n° 28.